

Contrat d'inscription • Pass Ecomobilité •

Entre la SA coopérative d'intérêt collectif Mobilib, 8 grande rue Nazareth –31000 Toulouse—RCS Toulouse 503 182 00039
Code APE 7711A

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Alexandre Jouaville d'une part,

Et (Nom) (Prénom)

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. mobile : E-mail :

Confirmation gratuite des réservations : par SMS par e-mail

Dénommé-e « le/la locataire », d'autre part, qui déclare pour lui-même :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire) ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années ;
- avoir pris connaissance et d'accepter les conditions de location ;

FORMULE : **AVEC ABONNEMENT**

Tisséo me facturera **53,50 €/mois** au titre de l'abonnement PASS ÉCOMOBILITÉ (Tisséo + Citiz Toulouse)

Choix du mode de facturation de mes utilisations Citiz :

Je choisis la **facturation au trajet par carte bancaire**.

Je verse un dépôt de garantie de 150 € (restitué en fin de contrat) et je choisis **une facturation et un prélèvement mensuels**.

Je souscris à une / plusieurs part(s) sociale(s) de **750 €** dans la SCIC MOBILIB*

ASSURANCE

Assurance classique Franchise de 600 (S, M, L) ou 900 € (XL, XXL)	Incluse	
Rachat partiel de franchise (sauf jeune conducteur) Franchise de 150 (S, M, L) ou 450 € (XL, XXL)	Majoration horaire : 0,24 €/h	<input type="checkbox"/>
Supplément Jeune conducteur Franchise de 600 (S, M, L) ou 900 € (XL, XXL)	Majoration horaire : 0,48 €/h jusqu'au :	<input type="checkbox"/>

[PARTIE RESERVEE A CITIZ]

Frais d'inscription à facturer

40 € / 20 € / 0 €

Fait à _____, le _____.

Le/la locataire

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

SCIC Mobilib

Cachet et signature

* A l'issue de l'assemblée Générale validant votre souscription, vous recevrez un certificat d'investissement correspondant au montant de vos parts. La part sociale vous sera remboursée sur demande lors de votre départ après délai initial d'un an, sous réserve des dispositions des articles 9, 15 et 16 des statuts. Le capital minimum ne peut être inférieur à ¼ du capital maximum atteint, la sortie se faisant au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux entrants.

Tarifs TTC • Pass Ecomobilité •

Valables à partir du 01.02.2021

Inscription standard	Inscription coopérateur
Frais d'inscription : 40 €* Tarif avec abonnement gratuit jusqu'à la date d'activation chez Tisséo (3 mois maximum)	Je deviens coopérateur. Je souscris à une part sociale de 750 € Part sociale immobilisée 5 ans minimum cf. Annexe Coopérative
Crédit de consommation** : 60 €	

***Tarif réduit** : 20 € de frais d'inscription au lieu de 40 pour les **demandeurs d'emploi, étudiants, abonnés annuels Tisséo**.

** **Crédit porté par Citiz sur le compte abonné**, à consommer dans les 12 mois suivant signature ou renouvellement du contrat Pass Ecomobilité.

Modalités d'inscriptions

> **Frais d'inscription** : 40 €*
> **Dépôt de garantie** : 150 € en facturation mensuelle / 0 € en facturation au trajet avec paiement CB
> **Pièces à fournir** : Permis de conduire, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB et mandat Sepa (sauf si paiement par CB), carte PASTEL et justificatif de tarif réduit (si existant).

TARIFS D'UTILISATIONS - « Je paie la durée d'utilisation et la distance parcourue, en fonction de la formule choisie : »

Tarifs en € TTC, carburant et assurance compris. Les tarifs dégressifs s'appliquent par réservation.

Frais de réservation : 0 € par internet – 3 € par téléphone

PASS Ecomobilité	Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
	S	2,00 €	20 €	110 €	0,37 €	0,19 €
	M	2,50 €	25 €	137 €		
	L	3,00 €	30 €	165 €		
	XL	3,50 €	35 €	192 €	0,47 €	0,24 €
XXL	4,00 €	40 €	220 €			
Option rachat partiel de franchise :		0,24 €	3 €	16 €		
Jeune conducteur :		0,48 €	6 €	30 €		

Jeunes conducteurs : l'opérateur se réserve le droit de restreindre l'accès à certaines catégories de véhicules aux jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis).



Smart ForFour en libre-service et sans station. Les Yea! sont facturées 1,50 € le quart d'heure et 0,37 €/km (puis 0,19 €/km dès 100 km parcourus), puis dégressif à l'heure et à la journée en tarif catégorie M.

Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, entretien, carburant pour les véhicules thermiques et hybrides, dépenses d'énergie pour les véhicules électriques, parking à la station, lavage bi-mensuel.
- > **De 23 h à 7 h (heures de nuit)**, seuls les kilomètres parcourus sont facturés (hors option « Assurance + »).
- > **Réduction de 50 %** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.
- > **Conducteur supplémentaire** : 2 €/mois
- > **Conducteur occasionnel** : 5 €, valable pour une période de 7 jours consécutifs.

Conditions générales de location • **Pass Ecomobilité** •

Les Conditions générales de location du Réseau Citiz s'appliquent pour toute utilisation du service.

Pour une inscription réalisée dans le cadre du Pass Ecomobilité, les articles 2 et 18 s'entendent ainsi :

Article 2 • DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de la signature et, sauf accord particulier, est conclu pour une durée indéterminée avec une durée minimale initiale de 12 mois. À chaque expiration du terme du contrat, celui-ci est reconduit tacitement pour une durée égale à celle du contrat initial.

La résiliation à l'initiative de Citiz se fait dans les conditions énoncées à l'article 18 du présent contrat. La résiliation à l'initiative de l'inscrit-e ou à l'initiative de Tisséo, dans le cas où l'inscrit-e ne respecte pas les [Conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport](#) se fait dans les conditions énoncées dans l'article 1 de ce document disponible sur le site internet de Tisséo.

Article 18 • RESILIATION

1. Le contrat peut être résilié à l'initiative de l'inscrit-e, à l'initiative de Mobilib ou à l'initiative de Tisséo. La résiliation du contrat entraîne une résiliation automatique des options et abonnements complémentaires liés. La résiliation à l'initiative de l'inscrit-e doit respecter les conditions énoncées dans l'article 1 des [Conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport](#) de Tisséo. Elle doit être notifiée à Citiz par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 20 du mois pour prendre effet à la fin du mois. Passé cette date, le mois suivant sera facturé.

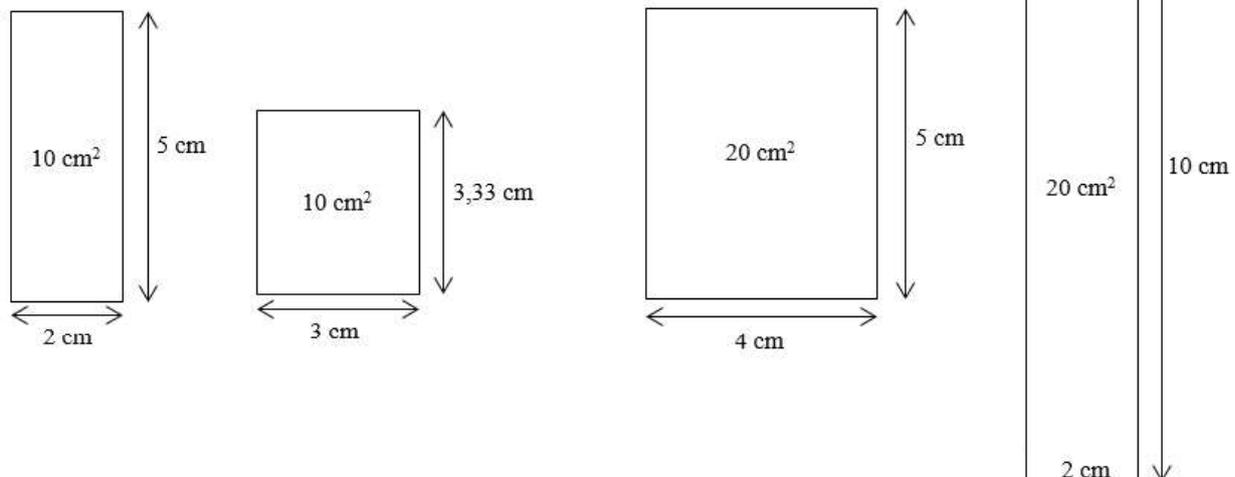
Conditions d'application du forfait réparation

En cas de constatation d'un dommage d'une importance mineure tel que décrit ci-dessous et ne portant pas atteinte à la sécurité des usagers, l'abonné responsable versera une contribution à Citiz pour la réparation ultérieure du véhicule (forfait réparation). La remise en état du véhicule aura lieu lorsque plusieurs dommages auront été identifiés sur la même partie du véhicule. Le forfait réparation ne pourra être appliqué que pour les sinistres inférieurs à la franchise.

PARTIES DU VEHICULE		FORFAIT REPARATION A 50 € PAS DE REPARATION IMMEDIATE	REFACTURATION INTEGRALE REPARATION IMMEDIATE
Pare-chocs avant et arrière peints ou en plastique Baguettes de protection	Picots	Entre 10 et 20 cm ²	Surface > 20 cm ²
	Eclats	Entre 0.5 cm et 2 cm	1 ou plusieurs éclats > 2 cm
	Rayures	Entre 5 cm/2 mm et 10 cm/2 mm	> 10 cm / 2 mm
	Eraflures	Entre 10 cm ² et 20 cm ²	> 20 cm ²
	Autres	-	Rayure profonde, fissure, cassure
Ailes Portières Capot Bas de caisse	Rayures	Compris entre 3 et 5 cm/2 mm	> 5 cm / 2 mm
	Enfoncements	Diamètre de 2 à 5 cm quelle que soit la profondeur	> 5 cm de diamètre
Rétroviseurs (en dehors de la glace)		Impact(s) jusqu'à 2 cm sur 0,5 cm	Impacts > 2 cm sur 0,5 cm

Tout autre dommage non listé fera l'objet d'une réparation complète et immédiate

Exemples de surfaces :



Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat : 411 à compléter par le créancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **MOBILIB/CITIZ Toulouse** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **MOBILIB/CITIZ Toulouse**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Raison Sociale (pour les personnes morales) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. mobile : _____ E-mail : _____

Les coordonnées de votre compte :

FR

IBAN (International Bank Account Number) Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC (Bank Identifier code) Code international d'identification de votre banque

Nom du créancier SCIC Mobilib
I.C.S. Identification créancier SEPA
FR68ZZZ553917
8 grande rue Nazareth
31000 Toulouse
FRANCE

Type de paiement Paiement récurrent / répétitif

Signé à _____

Lieu

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature(s) : Veuillez signer ici

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A RETOURNER A :

Mobilib - 8 grande rue Nazareth – 31000 Toulouse

ZONE RESERVEE A L'USAGE EXCLUSIF DU CREANCIER

La coopérative SCIC Mobilib : participez !

Citiz Toulouse est géré et développé par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib fondée en 2008 par une soixantaine d'habitants. Le capital de cette société à but non lucratif est détenu par ses utilisateurs, ses salariés et plusieurs partenaires publics et privés, répartis dans quatre collèges et représentés au sein du Conseil d'Administration (CA).

En souscrivant une ou plusieurs parts sociale.s de 750 €, vous soutenez l'autopartage à Toulouse.
Mobilib vous offre les frais de dossier et à minima 50% de remise sur la formule avec abonnement.

Avec 15 parts sociales, la coopérative peut financer un nouveau véhicule !

Vous participerez également à la vie de la structure, qui réunit une fois par an ses sociétaires en Assemblée générale (AG). Une part sociale est bloquée minimum 5 ans dans le capital de la coopérative (conformément aux statuts de Mobilib, consultables en Agence).

Le Réseau Citiz

Le réseau coopératif Citiz est composé d'opérateurs locaux indépendants qui proposent plus de **1 300 voitures en autopartage dans une centaine de villes françaises.**

Votre contrat auprès d'un opérateur local du réseau Citiz vous permet d'accéder à toutes ces voitures : c'est une solution idéale pour combiner train et autopartage dans toute la France* !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Il suffit de nous contacter quelques jours avant votre déplacement pour que nous puissions activer votre accès à la ville de votre choix. Cela suppose de transférer vos données d'utilisateur à l'opérateur local concerné.

Les principales villes du réseau : Aix-les-Bains, Angers, Annecy, Annemasse, Avignon, Besançon, Bordeaux, Chambéry, Colmar, Dijon, Grenoble, Haguenau, Illkirch, La Rochelle, Le Bourget du Lac, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Millau, Mulhouse, Nancy, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, Saint Étienne, Saverne, Sélestat, Strasbourg, Toulouse, Tours, Valence, Vienne, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-d'Ascq, Villeurbanne, Voiron...

Notre réseau évolue régulièrement !

> Retrouvez tous nos emplacements sur www.citiz.coop/stations



* Hors Offre Découverte et sous réserve du règlement d'un dépôt de garantie de 150 € encaissé et restitué en fin de contrat.